

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2007  
Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 3<sup>e</sup>/145-07  
Séance du 20 DEC. 2007

### ROCADE OUEST DE COLMAR

#### Achèvement de la partie Nord "Ladhof - INGERSHEIM" inscrite au Contrat de Plan Etat-Région Convention de Fonds de Concours avec la Région

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la loi du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités Locales,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la convention financière à conclure entre le Département et la Région Alsace,
- ❖ autorise le Président à la signer,
- ❖ précise que la recette sera imputée à l'article 1322 - fonction 621.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions